

2 - Amiante

Posté par :

Publiée le : 15/04/2009 11:26:42

[1 - Diagnostic amiante : Synthèse](#) [2 - C'est quoi l'amiante ?](#) [3 - Dans quel cas exactement doit-on effectuer un diagnostic amiante ?](#) [4 - Les immeubles concernés ?](#) [5 - Dossier Technique Amiante](#) [6 - Présence d'amiante : les actions à mener par le propriétaire](#) [7 - Les informations obligatoires](#) [8 - Quel est la finalité du Dossier technique amiante \(DTA\) ?](#) [9 - Quels sont les immeubles visés ?](#) [10 - Contenu du Dossier Technique Amiante](#) [11 - Etablissement du Dossier Technique Amiante](#) [12 - Qui réalise le repérage ?](#) [13 - Les modalités de repérage](#) [14 - Intégration des consignes générales de sécurité au dossier technique amiante](#) [15 - La fiche récapitulative du dossier technique amiante](#) [16 - Mise à disposition du dossier technique](#) [17 - Vente : Objectif du constat ?](#) [18 - Vente : Quels sont les immeubles visés ?](#) [19 - Vente : Quelles sont les sanctions ?](#) [20 - Quand fait-on appel à un organisme de mesure ?](#) [21 - Quelles sont les obligations des organismes de mesure ?](#) [22 - Quels sont les textes de référence diagnostic amiante ?](#) [23 - Quelle est la durée de validité du diagnostic amiante ?](#)



L'amiante est une appellation désignant différentes roches métamorphiques naturellement fibreuses. Ce matériau a été utilisé très tôt dans l'industrie pour les joints, l'isolation ou encore les garnitures de friction (embrayage et plaquettes de frein). Son faible coût de production (environ 5 fois moindre que les fibres minérales artificielles) ont fait que ce matériau a aussi été énormément employé, notamment dans le BTP entre les années 1960 et 1980.

En 1995, les premiers liens sont faits entre l'exposition professionnelle aux fibres d'amiante, et l'augmentation des pathologies respiratoires.

Ce sont ces mêmes caractéristiques physico-chimiques, associées à une capacité à se fragmenter en particules microscopiques pour gagner les alvéoles pulmonaires, et même migrer jusqu'à la plèvre, qui font que l'inhalation de particules d'amiante est pathogène.

Les pathologies peuvent apparaître jusqu'à plus de cinquante ans après les premières expositions aux fibres d'amiante.

À partir du 1er janvier 1997, l'usage de l'amiante est interdit, par le décret n° 96-1133 du 24 décembre 1996 relatif à l'amiante, pris en application du Code du travail et du Code de la consommation.

Depuis 1996, avec des modifications en 1997, 2001 et en 2002, une réglementation s'imposant aux propriétaires d'immeubles bâtis crée des obligations de recherche d'amiante dans leurs locaux, notamment lors des transactions immobilières ou dans le cadre des démolitions. Dans certains cas exceptionnels où la population serait exposée au risque d'inhalation de fibres d'amiante, des travaux peuvent être imposés.